



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le lundi 7 juin 2021 à 19 h
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020 et
2020-049 daté du 4 juillet 2020 et du décret 102-2021 daté du 5 février 2021**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA21 13 0107

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA21 13 0108

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA21 13 0109

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Monsieur le maire répond aux questions de trois citoyens qui ont transmis leur question par courriel. À 19 h 10, la période de questions est terminée.

CA21 13 0110

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « MISE AUX NORMES DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DU PARC FERLAND » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Mise aux normes de l'éclairage extérieur du parc Ferland » dans le cadre du « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à participer financièrement au projet et d'en assumer les frais d'exploitation et d'entretien.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaire à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1210391003

CA21 13 0111

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « CONSTRUCTION DU CENTRE DE LA TERRE AU PARC PIE-XII » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS » D'INFRASTRUCTURE CANADA.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Construction du Centre de la Terre au parc Pie-XII » dans le cadre du « Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs » d'Infrastructure Canada.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à participer financièrement au projet et d'en assumer les frais d'exploitation et d'entretien.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaire à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1218717013

CA21 13 0112

OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DE LA SURFACE DE GAZON SYNTHÉTIQUE DU STADE HÉBERT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 21-18646 - L. M. L. PAYSAGISTE ET FRÈRES INC. – 511 490,20 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à L. M. L. PAYSAGISTE ET FRÈRES INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la surface de gazon synthétique du stade Hébert, appel d'offres numéro 21-18646, au montant maximal de 464 991,09 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 511 490,20 \$, soit 464 991,09 \$, le prix de la soumission, augmenté de 46 499,11 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1213693003



CA21 13 0113

OCTROI DE CONTRAT - AGRANDISSEMENT DES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET DU PARC À CHIENS DE LA RUE ARTHUR-PÉLOQUIN - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-171B - LES PAVAGES ET TERRASSEMENTS ST-BRUNO INC. – 514 321,13 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à LES PAVAGES ET TERRASSEMENTS ST-BRUNO INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement des jardins communautaires et du parc à chiens de la rue Arthur-Péloquin, appel d'offres numéro 201-171B, au montant maximal de 428 600,94 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 514 321,13 \$, soit 428 600,94 \$, le prix de la soumission, augmenté de 85 720,19 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1213693006

CA21 13 0114

OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DE PORTES ET FENÊTRES AUX PAVILLONS DELORME, FERLAND, PIE-XII, COUBERTIN, LUIGI-PIRANDELLO ET LADAUVERSIÈRE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-222A - 9203-8959 QUÉBEC INC. (POTOSI CONSTRUCTION) – 818 989,92 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à 9203-8959 QUÉBEC INC. (POTOSI CONSTRUCTION), le plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de portes et fenêtres aux pavillons Delorme, Ferland, Pie-XII, Coubertin, Luigi-Pirandello et Ladauversière, appel d'offres numéro 300-222A, au montant maximal de 731 241 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 818 989,92 \$, soit 731 241 \$, le prix de la soumission, augmenté de 87 748,92 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1212242001

CA21 13 0115

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ET ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 250 435 \$, AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS INDIQUÉS ET SELON LES SOMMES ALLOUÉES EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE COMMISE ET SUBIE CHEZ LES JEUNES 2021-2022, POUR L'ANNÉE 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière de 250 435 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022, pour l'année 2021. Cette somme est répartie comme suit :

| ORGANISMES | PROJETS | AIDE FINANCIÈRE 2021 |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion | Mieux le comprendre pour accompagner mon ado! | 9 000 \$ |
| Collectif jeunesse de Saint-Léonard | Chargé(e) de projet tapaj | 10 645 \$ |
| Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion | Le sport en mode intervention ! | 15 120 \$ |
| Concertation Saint-Léonard | Plan d'action pour la lutte contre la violence à l'égard des jeunes à Saint-Léonard | 17 000 \$ |
| Maison de jeunes de Saint-Léonard | Intervenant jeunesse en maison de jeunes | 20 000 \$ |
| Collectif jeunesse de Saint-Léonard | Tapaj Saint-Léonard | 21 409 \$ |
| Projet ado communautaire en travail de rue | Travail de rue St-Léonard | 21 884 \$ |
| Club basketball St-Léonard | Projet évacion (projet pilote) | 35 536 \$ |
| Collectif jeunesse de Saint-Léonard | Plan d'action en sécurité urbaine - Saint-Léonard | 46 841 \$ |
| Maison de jeunes de Saint-Léonard | Intervention de milieu jeunesse | 53 000 \$ |
| | TOTAL | 250 435 \$ |

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1218717011



CA21 13 0116

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 71 701 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2021, EN SOUTIEN À LA DÉMARCHE DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI) DE LA ZONE VIAU-ROBERT.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2021, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1218717006

CA21 13 0117

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 64 252,08 \$ AUX ORGANISMES SPORTIFS DE L'ARRONDISSEMENT POUR LA RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION SPORTIVE DE L'ANNÉE 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 64 252,08 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2021. Cette somme est répartie comme suit :

| ORGANISMES | AIDE FINANCIÈRE 2021 |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------|
| Corporation de football junior de St-Léonard inc. | 1 319,64 \$ |
| Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard | 1 994,24 \$ |
| Club de judo Saint-Léonard | 5 000,00 \$ |
| C.P.A. St-Léonard inc. | 11 106,96 \$ |
| Association de baseball St-Léonard | 19 831,24 \$ |
| Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc. | 25 000,00 \$ |
| TOTAL | 64 252,08 \$ |

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1218717008

Le 7 juin 2021

CA21 13 0118

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 31 113 \$ À LA TABLE DE CONCERTATION LOCALE, CONCERTATION SAINT-LÉONARD, POUR LE RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT POUR LA PÉRIODE 2021-2022 CONFORMÉMENT AU CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 31 113 \$ à la table de concertation locale, Concertation Saint-Léonard, pour le renouvellement du financement pour la période 2021-2022 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1218717010

CA21 13 0119

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 16 667 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2021, AFIN DE BONIFIER LA DÉMARCHE DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI) VIAU-ROBERT, RELATIVEMENT À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (MTESS-VILLE 2018-2023).

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2021, afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1218717007



CA21 13 0120

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 12 500 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR DES INTERVENTIONS PRÉVENTIVES EN SÉCURITÉ URBAINE À L'ARRONDISSEMENT EN 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 12 500 \$ à Concertation Saint-Léonard pour des interventions préventives en sécurité urbaine à l'arrondissement en 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1218717009

CA21 13 0121

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 AVRIL 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1217838008

CA21 13 0122

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 AVRIL 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1217335002

CA21 13 0123

AUTORISER L'AFFECTATION DU SURPLUS DE GESTION DÉGAGÉ DE L'EXERCICE FINANCIER DE 2020 D'UN MONTANT DE 1 935 300 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser l'affectation du surplus de gestion de l'année 2020 d'un montant de 1 935 300 \$ aux comptes de surplus suivants :

- Surplus de gestion affecté – Déneigement : 312 000 \$;
- Surplus de gestion affecté - Autres fins : 1 623 300 \$.

et ce, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 adoptée par le conseil de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1217838005

CA21 13 0124

AUTORISER UNE AFFECTATION DE SURPLUS DE 175 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS PONCTUELS SUR LE PLAN DE LA SÉCURITÉ DANS LES PARCS ET DE LA SÉCURITÉ PIÉTONNIÈRE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser une affectation de surplus de 175 000 \$ pour le financement de projets ponctuels sur le plan de la sécurité dans les parcs et de la sécurité piétonnière.

D'affecter cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1217838006

CA21 13 0125

REPORT DES DÉPENSES DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS (PTI) 2020 NON RÉALISÉES ET AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES À LA RÉAFFECTATION D'UNE SOMME DE 4 702 000 \$ PROVENANT DU SURPLUS PTI 2020 ET TRANSFÉRÉE EN BUDGET PDI ADDITIONNEL EN 2021 AFIN DE POURSUIVRE ET RÉALISER LES PROJETS PRÉVUS.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'autoriser les virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 4 702 000 \$ provenant du surplus du programme triennal en immobilisations (PTI) 2020 et transférée en budget additionnel au programme décennal en immobilisations (PDI) 2021 afin de poursuivre et de réaliser les projets d'investissements prévus, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1217838007

CA21 13 0126

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Saint-Léonard et d'approuver la publication du texte dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1215057006

CA21 13 0127

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-359 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) AJOUTER DES DISPOSITIONS APPLICABLES À UN ABRI SAISONNIER POUR CLÔTURE DANS LES ZONES DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE EST « INDUSTRIE (I) »; B) AJOUTER DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENSEIGNES ANIMÉES.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-359 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions applicables à un abri saisonnier pour clôture dans les zones dont l'affectation principale est « Industrie (I) »; b) ajouter des dispositions applicables aux enseignes animées, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1219000007

CA21 13 0128

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-359 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) AJOUTER DES DISPOSITIONS APPLICABLES À UN ABRI SAISONNIER POUR CLÔTURE DANS LES ZONES DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE EST « INDUSTRIE (I) »; B) AJOUTER DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENSEIGNES ANIMÉES.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-359 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions applicables à un abri saisonnier pour clôture dans les zones dont l'affectation principale est « Industrie (I) »; b) ajouter des dispositions applicables aux enseignes animées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1219000007

CA21 13 0129

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-360 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) CRÉER LA ZONE COMMUNAUTAIRE P10-51 À MÊME LA ZONE HABITATION H10-16; B) ANNULER LA ZONE HABITATION H10-16; C) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCE C10-17.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-360 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage 1886, de façon à : a) créer la zone Communautaire P10-51 à même la zone Habitation H10-16; b) annuler la zone Habitation H10-16; c) modifier les usages autorisés dans la zone Commerce C10-17, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1214871004

CA21 13 0130

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-360 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) CRÉER LA ZONE COMMUNAUTAIRE P10-51 À MÊME LA ZONE HABITATION H10-16; B) ANNULER LA ZONE HABITATION H10-16; C) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCE C10-17.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-360 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) créer la zone Communautaire P10-51 à même la zone Habitation H10-16; b) annuler la zone Habitation H10-16; c) modifier les usages autorisés dans la zone Commerce C10-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1214871004



CA21 13 0131

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2266 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX FINS DU PROJET « LES JARDINS DE LÉON ».

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Battista de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2266 intitulé : Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins du projet « Les jardins de Léon », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.03 1213022006

CA21 13 0132

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET RECOMMANDATION AU CONSEIL DE LA VILLE D'ADOPTER LE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04 -047) AFIN D'Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME JEAN-TALON EST.

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté ce projet de règlement lors de la séance du 1er mars 2021;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 15 au 29 mars 2021 inclusivement, relativement à ce projet de règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation publique écrite tenue du 15 au 29 mars 2021 et de recommander au conseil de la ville d'adopter, avec modifications, le règlement intitulé : Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04 -047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme Jean-Talon Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1194871020

CA21 13 0133

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE 2144, O-20 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX, POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS DE JUIN 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juin 2021, en pièce jointe au présent sommaire décisionnel 1210391002 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-20 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juin 2021.

Le 7 juin 2021

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1210391002

CA21 13 0134

MODIFICATION DE L'ASPECT FINANCIER DU DOSSIER DÉCISIONNEL - ORDONNANCE 2257, O-4 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION DE LOCAUX ET TERRAINS MUNICIPAUX ET SCOLAIRES À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD DANS LE CADRE DES CAMPS DE JOUR DURANT L'ANNÉE 2021.

ATTENDU QUE l'ordonnance numéro 2257, O-4 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux et terrains municipaux et scolaires à Gestion Multisports St-Léonard dans le cadre des camps de jour durant l'année 2021 a été adoptée le 1er mars 2021, par la résolution numéro CA21 13 0049;

ATTENDU QU'un volet de patinage artistique se tiendra, cet été, à l'aréna Roberto-Luongo;

ATTENDU QUE Gestion Multisports St-Léonard n'avait pas prévu l'utilisation de cet aréna dans sa programmation initiale;

ATTENDU QUE la modification de l'aspect financier du dossier décisionnel est requise afin d'ajouter l'aréna Roberto-Luongo dans le montant total de la location, durant l'année 2021, ainsi que dans la description de l'utilisation prévue et des tarifs afférents.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De modifier l'aspect financier du dossier décisionnel de l'ordonnance numéro 2257, O-4 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux et terrains municipaux et scolaires à Gestion Multisports St-Léonard dans le cadre des camps de jour durant l'année 2021, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1209012001

CA21 13 0135

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 1883-491 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 9242, RUE DE L'UKRAINE - LOT NUMÉRO 1 000 442 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT DE SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 mai 2021;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 13 au 27 mai 2021 inclusivement, relativement à cette demande;

Le 7 juin 2021



ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder la demande de dérogation mineure numéro 1883-491 au Règlement de zonage numéro 1886, pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9242, rue de l'Ukraine, lot numéro 1 000 442 du cadastre du Québec, dans la zone H08-08.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale, adjacente à la rue de l'Ukraine, de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes applicable à la zone H08 -08, soit réduite à 5,93 mètres pour le bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1219073003

CA21 13 0136

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 1883-492 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 8550, BOULEVARD VIAU - LOT NUMÉRO 6 067 505 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT DE SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 mai 2021;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 13 au 27 mai 2021 inclusivement, relativement à cette demande;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder la demande de dérogation mineure numéro 1883-492 au Règlement de zonage numéro 1886, pour le futur bâtiment situé au 8550, boulevard Viau, sur le futur lot numéro 6 383 343 (actuellement sur le lot numéro 6 067 505) du cadastre du Québec, dans la zone H06-10.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la largeur de l'allée de circulation minimale de 6 mètres, exigée à l'article 6.1.3.3 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 4,49 mètres, face aux cases SS1 -61 au sous-sol 1 et SS2-65 au sous-sol 2 du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1219073004

CA21 13 0137

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-09 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL ISOLÉ - 5875, RUE BÉLANGER - LOTS NUMÉROS 1 125 048 ET 1 125 047 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT-SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 mai 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-09 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial isolé situé au 5875, rue Bélanger, lots numéros 1 125 048 et 1 125 047 du cadastre du Québec, dans les zones Commerce C03-02 et C03-03, constitué des documents suivants :

- plan d'élévations, préparé par Michael Pitsas, architecte, daté du 22 avril 2021, et reçu à l'arrondissement le 22 avril 2021;
- plan d'aménagement paysager préparé par J. Denis, vérifié par Martin Boivin, architecte paysagiste, daté du 6 novembre 2019, et reçu à l'arrondissement le 22 avril 2021;
- plan d'implantation préparé par PPU Urbanistes-conseils, daté du 20 avril 2021, et reçu à l'arrondissement le 22 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1219001003

CA21 13 0138

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-10 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5560, RUE DE FOUCAULD - LOT NUMÉRO 1 332 651 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 mai 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-10 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5560, rue de Foucauld, lot numéro 1 332 651 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13, constitué des plans préparés par Mike Macchiagodena, datés du 9 février 2021, révisés le 22 avril 2021 pour corriger l'implantation et reçus à l'arrondissement le 22 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1219000013



CA21 13 0139

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-11 - MODIFICATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL ISOLÉ SITUÉ AU 5396, RUE FANCAMP - LOT NUMÉRO 1 000 087 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 mai 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-11 visant la modification du bâtiment résidentiel isolé situé au 5396, rue Fancamp, lot numéro 1 000 087 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16, constitué des plans préparés par Gabriella Romano, datés du 3 mars 2021, et reçus à l'arrondissement le 12 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1214871002

CA21 13 0140

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-12 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5564, RUE PAUL-SAUVÉ - LOT NUMÉRO 1 333 634 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 mai 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-12 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5564, rue Paul-Sauvé, lot numéro 1 333 634 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02, constitué des documents suivants :

- plan d'implantation préparé par Giuseppe Delle Donne, ingénieur, daté du 22 avril 2021, et reçu à l'arrondissement le 26 avril 2021;
- plan d'élévation de façade révisé et préparé par Giuseppe Delle Donne, ingénieur, daté du 3 mai 2021, et reçu à l'arrondissement le 4 mai 2021;
- plan élévations révisé et préparé par Giuseppe Delle Donne, ingénieur, daté du 30 avril 2021, et reçu à l'arrondissement le 3 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1214871003

Le 7 juin 2021

CA21 13 0141

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2021-01/C04-05 - 5045-5065, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 2 970 006 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU QUE malgré la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021, puisque le local visé par la demande, bien que situé au rez-de-chaussée, n'a aucune façade en bordure de la rue Jean-Talon, son occupation proposée respecte le critère de comptabilité avec le milieu d'insertion;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 13 au 27 mai 2021 inclusivement, relativement au premier projet de résolution;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution est identique au premier projet de résolution adopté lors de la séance du 3 mai 2021.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation publique écrite tenue du 13 au 27 mai 2021 inclusivement et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2021-01/C04-05 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « clinique psychiatrie » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, lot numéro 2 970 006 du cadastre du Québec.

Les termes de la résolution sont les suivants :

**CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au local 103 du 5045, rue Jean-Talon, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, tel que démontré au plan joint en annexe A.

**CHAPITRE II
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du local 103 du 5045, rue Jean-Talon, aux fins de l'usage « clinique psychiatrie », au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger au paragraphe l) de l'article 9.72 du Règlement de zonage numéro 1886.

**CHAPITRE III
CONDITIONS**

3. L'occupation autorisée doit débuter dans un délai maximal de douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
4. La superficie de plancher totale pour l'occupation autorisée est limitée à 193 mètre carrés, soit la superficie du local visé par la demande.

**CHAPITRE IV
DISPOSITIONS FINALES**

5. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

Le 7 juin 2021



6. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
7. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

Annexe A

Document intitulé « Plan du rez-de-chaussée », préparé par Stéphane Hazan, architecte, daté de mars 2013 et représentant les locaux au rez-de-chaussée du 5045, rue Jean-Talon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1219000009

CA21 13 0142

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De désigner madame la conseillère Lili-Anne Tremblay comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1213022008

CA21 13 0143

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 5 MAI 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1213385009



CA21 13 0144

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 56, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2021.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 7 juin 2021